



Fabien Chauveau
(co-référent lait CAB)

En cette année atypique, la croissance de la production laitière continue d'évoluer à la hausse. Dans le Grand Ouest, l'évolution est de + 11% des 7 premiers mois entre 2019 et 2020. Pour l'instant, ces volumes répondent à une dynamique de consommation également croissante, mais une vigilance est de mise sur cet équilibre entre offre et demande.

Cette année a également été marquée par beaucoup de questionnements, d'interrogations de la part des éleveur-se-s bio sur l'application du règlement bio des jeunes bovins. Chaque cas est particulier et la mise en place d'accès extérieurs pour les veaux peut nécessiter du temps et des investissements. Pour nos fermes, ça peut éventuellement être l'occasion d'un changement de pratique sur l'élevage de nos veaux pour améliorer le bien-être animal sans pour autant oublier le bien être des éleveur-se-s.

CONJONCTURE

■ Une collecte française dynamique au niveau européen

La France a renforcé sa 2^{ème} place de collecteur bio au niveau des pays européens. Elle se rapproche de l'Allemagne 1^{er} collecteur européen. Ce lait biologique français représentait en 2019 4,1% de la collecte nationale.

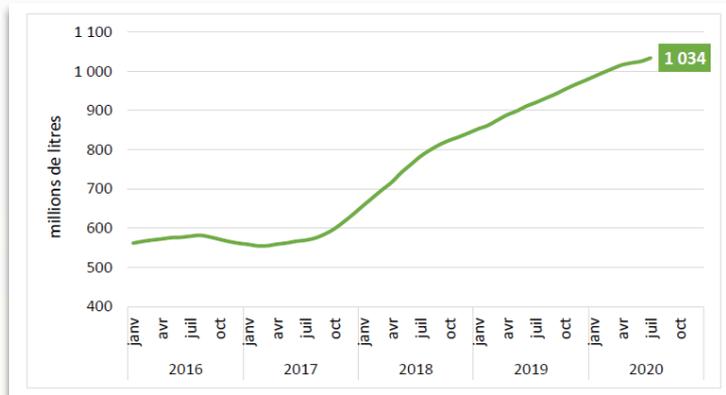
COLLECTE ET CUMUL							
Pays	Collecte (en tonnes)			% évolution 2019/2018	Cumul 07 mois 2020		
	2017	2018	2019		2019	2020	% évolution sur 7 mois 2020
Allemagne	939 080	1 117 821	1 184 742	6,0%	709 219	734 664	3,6%
France	655 266	868 205	1 004 560	15,7%	601 923	662 879	10,1%
Danemark	522 420	574 686	588 993	2,5%	421 300	426 481	1,2%
Autriche	594 000	689 600	708 400	2,7%	360 530	365 527	1,4%
Suisse	231 402	242 686	258 444	6,5%	158 446	161 400	1,9%

Source : statistiques nationales

■ Une collecte nationale bio qui progresse moins vite

La filière lait de vache biologique a profondément muté ces dernières années : partant de 1% de la collecte laitière nationale en 2008, elle a dépassé la barre des 4% en 2019. Cette mutation s'est opérée au travers de deux vagues de conversions massives : une première à la fin de la décennie 2000/début 2010, et une seconde à partir de 2015 qui semble être arrivée à maturité en 2018/2019.

La prévision du Cniel estimait à fin mai 2020 une collecte annuelle sur 12 mois glissant à 1,022 milliards de litres (enquête conversions du second semestre 2019). En Septembre 2020 nous serions en cumul annuel mobile à 1,034 milliards de litres (soit + 1.17%).



Source : France Agrimer - SSP

■ Un prix du lait bio conforté

Depuis quelques années le prix standard lait bio (38-32) progresse et se conforte, en juillet 2020 nous étions à 479,40€ du 1000l. Cette tendance est nécessaire pour pouvoir garantir un prix minimum afin d'assurer le renouvellement des éleveur-se-s laitiers bio en place.

	France prix standard (38-32) en €/1000 l					France prix payé €/1000 l		
	Bio	Évolution N/N-1	Conventionnel	Évolution N/N-1	Tous laits	Évolution N/N-1	Bio	Évolution N/N-1
juil-18	459,1		326,3		342,2		464,7	
août-18	466,0		334,3		348,4		474,7	
sept-18	482,4		336,8		351,9		497,5	
oct-18	477,7		338,0		352,0		501,8	
nov-18	482,2		333,1		347,2		503,3	
déc-18	476,1		330,9		345,4		492,6	
janv-19	476,7		330,0		345,5		494,4	
févr-19	472,8		331,2		346,2		486,7	
mars-19	464,2		332,6		346,8		477,2	
avr-19	407,6		328,7		342,3		428,2	
mai-19	408,4		326,9		342,7		430,6	
juin-19	427,7		332,2		349,6		445,2	
juil-19	470,8	2,6%	339,6	4,1%	356,6	4,2%	478,2	2,9%
août-19	474,7	1,9%	344,0	2,9%	359,3	3,1%	489,0	3,0%
sept-19	487,2	1,0%	343,7	2,0%	361,2	2,6%	511,1	2,7%
oct-19	484,5	1,4%	338,7	0,2%	356,5	1,3%	513,9	2,4%
nov-19	482,4	0,0%	334,2	0,3%	351,7	1,3%	512,0	1,7%
déc-19	474,2	-0,4%	335,1	1,3%	352,6	2,1%	496,5	0,8%
janv-20	482,8	1,3%	336,6	2,0%	354,1	2,5%	498,4	0,8%
févr-20	478,8	1,3%	335,4	1,3%	352,9	1,9%	487,5	0,2%
mars-20	468,9	1,0%	328,8	-1,1%	345,1	-0,5%	480,1	0,6%
avr-20	415,2	1,9%	324,1	-1,4%	339,3	-0,9%	428,1	0,0%
mai-20	416,0	1,9%	320,9	-1,8%	338,3	-1,3%	430,0	-0,1%
juin-20	435,0	1,7%	322,0	-3,1%	340,8	-2,5%	445,6	0,1%
juil-20	479,4	1,8%	326,0	-4,0%	347,0	-2,7%	486,6	1,8%

Source : France Agrimer – SSP

La région Pays de la Loire bien positionnée en lait bio

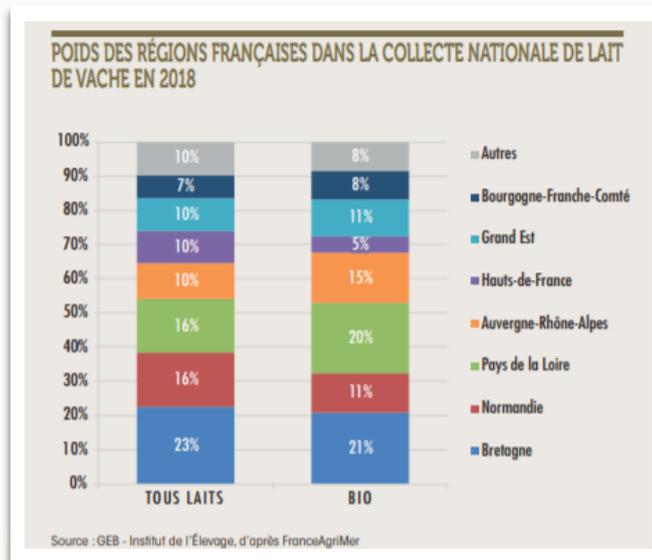
À l'image de la production laitière dans son ensemble, la production laitière biologique française suit le « croissant laitier » des régions Pays de la Loire et Bretagne.

Si en 2018 la Bretagne occupe le 1^{er} rang dans la filière laitière biologique (176 MI) comme dans son ensemble (bio et conventionnel), la Normandie recule, elle, de la 2^{ème} à la 4^{ème} place (96 MI), devancée par les Pays de la Loire (172 MI).

Une forte représentativité des collecteurs régionaux au niveau national

Les collecteurs régionaux de lait biologique sont très bien représentés comme Biolait, Lactalis, Sodiaal, Euriel Agrial, Saint Père dans la collecte nationale. Les 4 premiers représentaient 77% de la collecte nationale en 2019 (source GEB Institut de l'Élevage d'après les données publiques des entreprises).

Entre 2015 et 2019 ces 4 opérateurs ont connu une très forte augmentation multiplié par 2 pour Biolait et Euriel Agrial et multiplié par 3 pour Sodiaal. Plusieurs de ces collecteurs ont mis en place des plans de conversion pour augmenter leur volume bio (prime à la conversion, moyens d'accompagnement à la conversion : technicien bio, aide aux investissements,...). Aujourd'hui certains opérateurs marquent le pas.



Une diversification des acteurs régionaux en bio

Nous observons une diversification d'acteurs dans la filière laitière bio qui a permis de dynamiser la gamme de produits laitiers bio par des innovations. Les opérateurs régionaux ont suivi cette même tendance.

3 principales stratégies de développement ont été prises par ces acteurs :

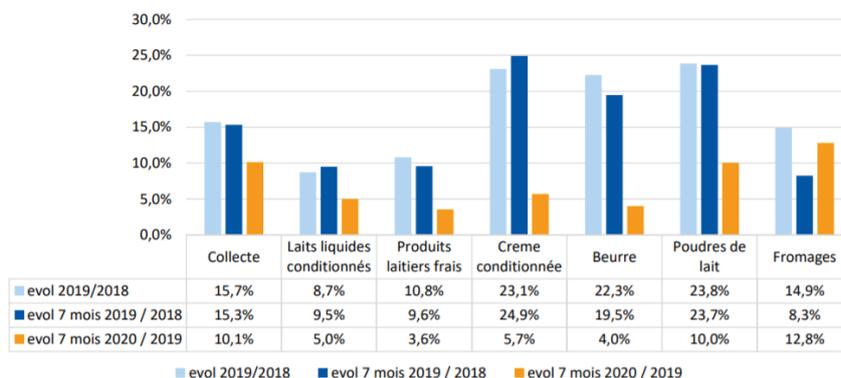
- déclinaison/création de marques nationales en bio (ex. Bel avec la vache qui rit, carré frais)
- élargissement de la gamme (ex. Euriel ultra frais avec la marque 300 € plus)
- démarches/certifications visant à apporter des garanties consommateur supplémentaires (ex. Lactalis avec Bio engagé).

Des fabrications en 2020 qui continuent à se développer mais de façon moindre

Suivant une collecte moins dynamique que les mois précédents au 2^{ème} trimestre en 2020 (progressions entre 5 et 10% contre 15% en moyenne sur le 1^{er} trimestre), les fabrications ralentissent leur rythme.

Les évolutions sont positives sur le cumul des 7 premiers mois de l'année, en particulier pour les poudres (+10%) et les fromages (+12,8%), tandis que pour la matière grasse la hausse est moins marquée (+4% pour le beurre et +5,7% pour la crème).

Pourcentages d'évolution des fabrications de produits laitiers biologiques sur différentes périodes



Source : France Agrimer - SSP

Une consommation de lait bio toujours dynamique

Les attentes des consommateurs s'inscrivent dans une prise de conscience globale qu'est le « manger moins mais mieux ». Les 3 principales raisons invoquées par les consommateurs est la volonté de préserver sa santé, le goût et la qualité des produits et la préservation de l'environnement.

D'après Kantar Worldpanel, les achats de laits de consommation liquide bio par les ménages ont progressé de 7,0 % en volume au cours des sept premiers mois de 2020 par rapport à la même période de 2019. Le bio a représenté 9,8 % des achats de laits en volume au cours de cette période.

Les volumes de produits laitiers bio achetés par les ménages ont également augmenté pour les desserts frais : +11,1 %, le beurre : +8,2 %, la crème : +15,3 % et les fromages au lait de vache (hors frais) : +10,1 %. Cependant, les achats de yaourts bio ont reculé de 5,2 % et ceux de fromages frais de 2,5 %.

Peu dépendante du secteur de la restauration hors domicile ou de l'export, la filière lait de vache biologique apparaît plus épargnée par la crise sanitaire du coronavirus que son homologue conventionnelle. D'après l'Institut de l'élevage, le lait bio est surreprésenté dans les linéaires qui ont été plébiscités par les ménages durant la période de confinement. C'est notamment le cas des laits liquides qui représentent 25 % des volumes collectés en biologique contre 9 % pour tous les laits. À l'inverse, le bio est sous-représenté sur le segment des fromages, avec notamment peu de produits bio dans les rayons à la coupe.

Un marché en recherche d'équilibre

Malgré un marché dynamique qui semble disposer d'importantes marges de manœuvre avec des segments de produits qui restent encore à explorer, cette arrivée massive de nouveaux producteurs et de litrages supplémentaires soulève son lot de questions pour la filière biologique. Le risque d'une crise de croissance existe et les opérateurs en sont conscients.

Si le défi de la préservation de la valeur semble avoir été relevé avec brio au cours de la période, la vigilance reste de mise. Pour préserver cette valeur, les outils d'accompagnement auprès des éleveurs sont nécessaires pour sécuriser cette offre.

Actuellement, la filière est à la recherche d'un équilibre pour pouvoir à court terme « digérer » des volumes supplémentaires accueillis en 2018. Autre point, l'arrêt des aides bio donne moins de visibilité au développement de l'agriculture biologique.

A moyen terme, la structuration à la baisse pourrait rattraper la filière lait bio, d'où un enjeu de renouveler les générations lié à la pyramide des âges des éleveurs laitiers bio (38% des exploitations laitières en Pays de la Loire ayant au moins un exploitant de + 55 ans source GOSCIANSKI, 2019).



SORTIE DES VEAUX

Au 1^{er} janvier 2021, les jeunes animaux en phase lactée auront une obligation d'accès à l'extérieur. Nous vous apportons des éléments de précisions mais des éléments restent à éclaircir. L'INAO va demander aux organismes certificateurs de ne pas prononcer de déclassement tant que la règle n'a pas été trouvée.

■ Accès à l'extérieur des jeunes bovins en phase lactée

Pour les bovins, cela concerne les veaux à partir de l'âge de 8 jours. Cette obligation concerne les veaux lait et viande. L'aire d'exercice extérieure et en collectif pourra se présenter de différentes façons : courette bétonnée, partiellement couverte qui serait accessible depuis le bâtiment, ou encore un enclos herbacé, une prairie... L'obligation d'un accès à l'extérieur pendant la période hivernale n'est pas obligatoire. Cette obligation n'est pas une évolution de la réglementation, mais une évolution de son application par les organismes certificateurs et l'INAO. En effet, ces éléments figurent déjà dans le guide de lecture de l'INAO (outil support des OC pour leurs audits), puisque le cahier des charges impose que les herbivores bénéficient d'un accès permanent à des espaces plein air, de préférence à des pâturages. Jusqu'à présent, cette mesure n'avait pas fait l'objet de sanction par les organismes certificateurs (OC). Fin 2019, l'INAO a demandé aux OC de prévenir les producteurs-récepteurs de cette règle et d'inciter les mises en conformité dans le courant de l'année 2020. La question de l'accès des veaux à l'extérieur y sera confirmée et précisée. Face à cette situation, l'INAO (organisme gestionnaire du cahier des charges bio) va demander aux organismes certificateurs de ne pas prononcer de déclassement en cas d'absence d'accès à l'extérieur des veaux, tant qu'une doctrine n'a pas été trouvée au niveau du Comité National de l'Agriculture Biologique.

■ Ce que dit le règlement en bovin

Pas d'obligation de sortir mais une obligation d'accès à l'extérieur, quand les conditions le permettent (si les vaches sont dehors, les veaux doivent avoir accès à l'extérieur). La claustration, muselière, logement sans litière sont interdits en bio. L'attache permanente interdite mais possible si limitée à 1h au seul moment de l'allaitement. Après le sevrage, les veaux doivent obligatoirement pâturer si le sevrage a lieu en période de pâturage.

■ Ce que l'on sait

Pour la couverture, il est interdit de couvrir totalement l'aire d'exercice extérieure, mais il est autorisé de la couvrir partiellement (point 1. de l'Art 14 du RCE 889/2008, également repris dans le RUE 848/2018). Pour les côtés : il ne doit pas avoir de bardage, les 3 côtés doivent être ouverts. Le sol peut-être bétonné, mais il faut alors pouvoir récupérer les jus. Le caillebotis intégral est interdit, il peut représenter maxi 50% de la surface. L'aire d'exercice peut être une pâture.

■ Ce que l'on ne sait pas

Quelle progressivité pour la mise en place de l'aire d'exercice ? Les OC ont pour consigne de mettre des sanctions si les veaux n'ont pas d'accès à une aire extérieure ou si aucune mesure n'est prise pour y arriver.

Pour le degré de couverture de l'aire d'exercice, il est probable qu'elle puisse être partiellement couverte. Il n'y a pas eu de validation du pourcentage de couverture. Un groupe de travail à l'Inao a été mis en place pour éclaircir cette règle. L'Inao se positionnera prochainement.

■ Positionnement du réseau Fnab

Le réseau Fnab souhaite limiter l'obligation d'accès à l'extérieur aux animaux de plus d'un mois (et seulement quand les conditions sanitaires et climatiques le permettent). Aussi, il veut limiter l'obligation de pâturage aux animaux de plus de 8 mois pour tous les veaux sevrés et pas sevrés en période de pacage. Egalement, il demande d'accorder un délai de 5 ans aux éleveurs pour qu'ils puissent adapter leurs bâtiments et leurs pratiques. Toutes ces demandes ont été remontées à l'Inao. Des discussions sont en cours avec Forébio pour trouver une position commune.

■ Résultats de l'enquête du réseau bio du Grand Ouest

Nous avons lancé une enquête en ligne au niveau du réseau bio de l'Ouest de la France pour avoir des retours de terrain afin d'alimenter nos arguments dans les discussions. Plus de 300 personnes ont répondu à cette enquête.

Parmi ces 300 réponses, nous avons une moyenne d'âge au sevrage de 20 semaines et un âge moyen de sortie des veaux à 18 semaines.

La surface en bâtiment

	Poids vif minimal (kg)	m ² /tête en bâtiment
Veaux	Moins de 100 kg	1,5
	Jusqu'à 200 kg	2,5

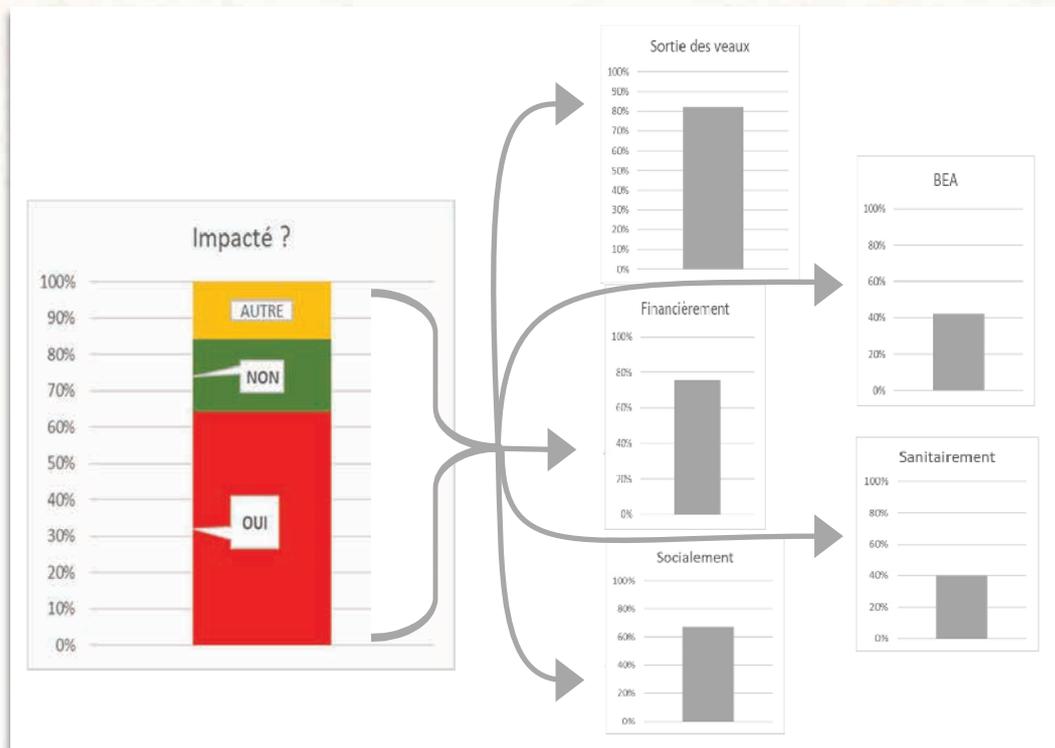
Superficies minimales extérieures en fonction du poids de l'aire d'exercice

	Poids vif minimal (kg)	m ² /tête aire d'exercice
Veaux	Moins de 100 kg	1,1
	Jusqu'à 200 kg	1,9

■ Une majorité d'éleveur-se-s impacté-e-s

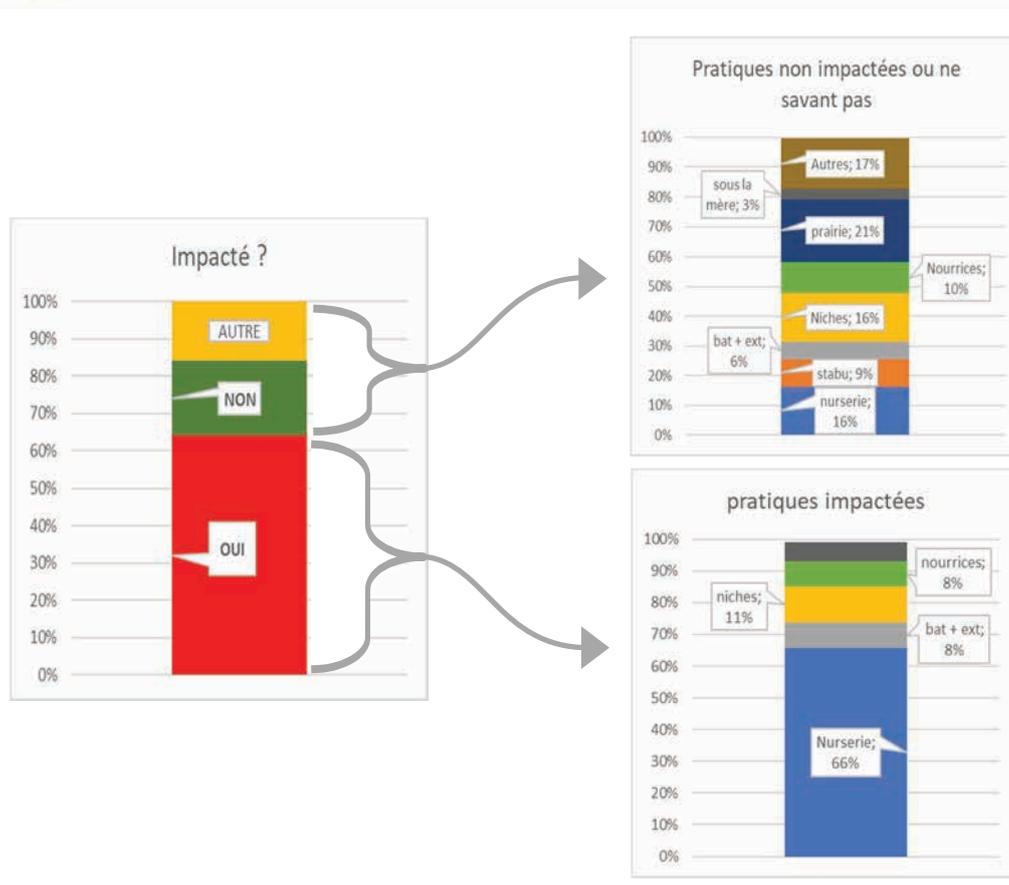
Plus de 60% des répondants sont impactés vis-à-vis de cette application. Et dans ces 60% ce qui revient en premier est une gestion difficile de la sortie des veaux (plus de 80%).

Ensuite, vient la question du financement (presque 80%). Le volet social arrive en 3ème position (réorganisation du travail avec plus de 60%). Le bien-être animal n'est pas le principal souci recueilli (plus de 40%). En dernière position vient le sanitaire (pour 40%).



■ Nurserie pratique la plus impactée

Pour les répondants, la nurserie est la principale pratique touchée (66%), après vient plus loin les niches (11%). Les bâtiments/accès extérieurs et nourrices viennent en dernier avec un niveau équivalent à 8%. Ceux qui ne savent pas ou qui n'auront pas d'impacts, les réponses sont plus partagées entre la prairie pour 21 %, autres à hauteur de 17%. Ensuite, vient les niches et les nurseries à 16%, les nourrices à 10%, puis les bâtiments/accès extérieurs à 6%.

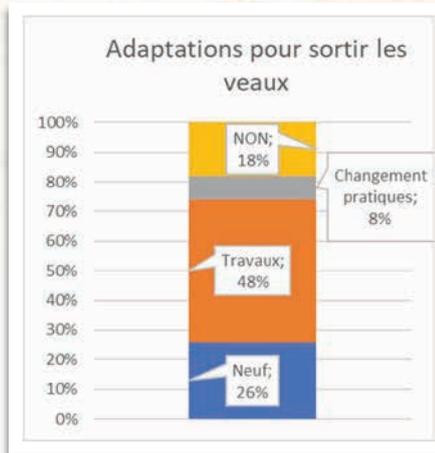


■ Sous quelle forme l'adaptation de cette règle ?

Pour ceux qui vont trouver des adaptations, ils vont s'orienter vers des aménagements avec des travaux pour 48%, ou de la construction neuve à hauteur de 26%. Par contre 18% disent ne pas faire de changement. Et 8 % disent changer de pratiques.

A la fin était posée une question sur le niveau d'investissement.

Le coût moyen estimé par ferme est d'environ 10 000 € (chiffre restant à consolider).



Quelques idées d'aménagements ou d'adaptation du système, recensées auprès d'élevages normands

Type d'adaptation	Atouts	Inconvénients
Adapter la nurserie en lui donnant un accès sur une courette qui respecte les surfaces minimales extérieures (ou ouvrir la nurserie en lui donnant un accès sur un parc à côté)	Pas de modification du système de distribution du lait à prévoir S'il n'y a qu'un seul lot de génisses, c'est plus gérable.	Adaptation possible ou non, selon les configurations (présence d'un espace adjacent à la nurserie) S'il y a plusieurs lots d'âges différents, il faut prévoir plusieurs courettes.
Faire élever ses veaux par des vaches nourrices	Pas d'évolution de la nurserie à prévoir Pas de transport du lait Possibilité de n'avoir qu'un seul troupeau de renouvellement-taries Valorisation de vaches « à problèmes » Meilleur développement des jeunes	Besoin d'avoir suffisamment de surface à proximité du corps de ferme pour la surveillance
Mettre en place des niches (niches à veaux ou igloos) avec une courette extérieure	Rapide et simple à mettre en place	Transport du lait éventuellement plus loin que la nurserie Coût de l'investissement Temps de nettoyage supplémentaire Besoin de disposer d'espace à proximité de la laiterie
Mettre les veaux en herbage et au pâturage tournant	Education au pâturage très jeune Pas d'évolution de la nurserie à prévoir Favorable au vêlage de printemps Meilleur développement des jeunes Valorisation de pâtures moyennes	Mise en place d'un abri et de clôtures à prévoir Complications du travail liées au transport et à la distribution du lait
N'élever ses génisses que l'hiver quand il n'est pas obligatoire de donner un accès à l'extérieur	Pas d'évolution de la nurserie à prévoir	Conditions d'élevage plus difficiles et plus de problèmes sanitaires, donc risque d'augmentation de la mortalité Pic de lactation l'hiver entraînant un besoin de fourrages de qualité l'hiver, voire de concentrés

■ Ce qui se passe dans les départements

Le GAB85 a organisé le 18 novembre une Bio Pratiquent sous forme d'une webinaire autour de l'élevage des veaux laitiers et la valorisation des mâles en bio. Voici le lien pour la visualiser :

<https://bit.ly/3qj69lR>

Le GAB 44 a réalisé une porte ouverte sur l'application de cette règle avec un rappel de la réglementation et l'intervention du GDS44. Celui-ci est revenu sur les bases du bien-être animal et a montré quelques exemples de bâtiment avec accès extérieur.

Le Civam Bio 53 et le GAB 44 prévoient d'organiser une formation courant 2021 sur cette thématique en attendant d'avoir plus de précisions de la part de l'Inao. Egalement, le Civam Bio 53 accompagne un groupe d'éleveur-se-s sur la valorisation des veaux laitiers pour tester des pratiques (couple mère, veaux vendus chez des engraisseurs, croisement dans des élevages laitiers).